

Publié le 21 avril 2009

Sed Haute-Savoie : le solaire comme réflexe

La Sem d'aménagement Sed Haute-Savoie se lance dans la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergies renouvelables. Objectif : encourager les collectivités et les constructeurs publics et privés dans ce créneau en assurant le portage financier des opérations.



Sem d'aménagement regroupant, depuis plus de 50 ans, le Conseil général et une très grande partie des communes du département, Sed Haute-Savoie (Sedhs) s'est lancée fin 2008 dans les énergies renouvelables avec la création de deux filiales, Solaire des Alpes et Chaleur des Alpes. Au moment où de nombreuses collectivités qui se tournent vers le renouvelable sont freinées dans leur démarche par l'ampleur des investissements, la Sem a voulu mettre en place un outil de portage financier capable d'investir dans des installations rentables sur le long terme.

En partenariat avec des professionnels reconnus (EDF pour le solaire et Idex pour l'exploitation de réseaux de chaleur), les deux filiales de la Sem conçoivent, construisent et exploitent des installations d'énergies renouvelables pour le compte des collectivités et du secteur privé (promoteurs, industriels, ...). Et la demande est au rendez-vous !

Depuis le lancement de l'initiative, les projets de toutes tailles fleurissent, depuis la toiture photovoltaïque de l'école de musique de Bons en Chablais (300 m²), à celle du futur hôpital de la Roche sur Foron (2 000 m²) en passant par le réseau de chauffage au bois de l'éco-quartier de Viry. Ce dernier est la première grande opération combinant les métiers de base de la Sem, l'aménagement, et ses nouvelles compétences. Le quartier comptera 700 logements, une école, un centre culturel et une Ehpad, où les constructeurs se verront systématiquement proposer l'installation d'un toit photovoltaïque par Solaire des Alpes.

En étendant progressivement cette logique à l'ensemble de ses opérations, Sedhs compte poser entre 10 000 et 15 000 m² de panneaux solaires dans les 5 ans. « Nous souhaitons que le photovoltaïque devienne un réflexe pour les bâtiments neufs », explique Philippe Gouyou-Beauchamps, directeur de la Sem, rappelant qu'« en couvrant tous les toits d'une ville orientés au Sud, on peut produire 30 % de son énergie domestique (étude OCDE 2003), ce qui est loin d'être négligeable ». Un exemple qui montre qu'une approche environnementale de l'urbanisme est totalement compatible avec l'objectif de développement territorial.